



Licenciement pour faute grave dans un restaurant

Par Visiteur

Bonjour

je suis patron d'un restaurant et j ai licencier un serveur pour agression sexuelle sur ma fille de 15 ans dans le restaurant, avant le licenciement , j ai porté plainte à la gendarmerie mais cette plainte a été classée sans suite pour manque de preuve après le licenciement.

Mon ex employé m'attaque aux prudhommes pour licenciement abusif.

Je voudrais savoir puisqu'il n y a pas de témoin si le dépôt de plainte à la gendarmerie suffit à justifier d'un licenciement pour faute grave.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement non le dépôt de plainte n'est en rien un élément de preuve.

Je vous conseille vivement de prendre un avocat car la situation est vraiment délicate.

En effet, tout d'abord il convient de avoir ce que vous entendez par agression sexuelle et ensuite si effectivement vous ne pouvez prouver les faits, votre salarié peut vous attaquer pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Il vous faut constituer un dossier solide.

Cordialement